
Programme de Formation

MA22 - Les marchés publics globaux de performance



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 18/06/2026

fin 19/06/2026

Contenu pédagogique

Public visé

Responsables de services achats-marchés,
Acheteurs,
Rédacteurs de marchés publics



Objectifs pédagogiques

Connaître les besoins adaptés aux marchés globaux de performance
Cerner la notion de performance
Identifier les procédures de passation
Choisir les critères de jugement des offres pertinents
Identifier les points clés de la rédaction du cahier des charges
Connaître les clauses financières applicables aux MGP



Description

1. La genèse des marchés globaux de performance

Directive européenne 2006 32 du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique

Loi n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement ».

Directive européenne 2010 31 du 15 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments

Décret n°2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique

Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, relative à l'évolution de l'économie, du logement et du numérique (loi ELAN)



Code de la commande publique, articles L 2171-1 à 8 et R 2171-1 à D 2171-14

2. Les marchés globaux de performance

Le recours légal à la dévolution des prestations en marché global

Une alternative à la politique d'allotissement / Dérogation à l'obligation d'allotissement issue de l'Article L2113-10 du CCP

La confrontation de la politique d'allotissement et de la politique du marché global / Dérogation à l'obligation de séparation des missions de conception et de réalisation issues du livre IV du code de la commande publique

Les acheteurs soumis ou non au livre IV du code de la commande publique

Cerner les spécificités des organismes d'habitation à loyer modéré / impact de la loi ELAN de 2018 relatif au recours à la conception- réalisation

3. Les marchés globaux sectoriels

La liste constituée de 8 cas

Le respect des dispositions législatives spéciales

Les conditions non opposables

4. Les marchés globaux comprenant la réalisation de travaux relevant de la partie IV du CCP

Le cas des marchés : libre choix de la procédure formalisée

Les règles spécifiques en matière d'information à donner aux concurrents : l'avis de marché, le contenu des documents de la consultation

Les délais de procédure : pour la remise des candidatures et des offres

Les prestations à fournir par les concurrents dans la mise en concurrence

Le montant de l'indemnisation des concurrents

L'intervention du jury : composition, l'audition des concurrents, attributions, procès-verbaux, les deux cas où le jury est facultatif

Présentation des procédures : la procédure concurrentielle avec négociation, l'appel d'offres restreint, le dialogue compétitif

5. Les dispositions générales applicables

L'acte d'engagement doit faire apparaître, de manière séparée, les prix respectifs de la conception, de la réalisation et de l'exploitation ou de la maintenance

La rémunération des prestations d'exploitation ou de maintenance ne peut contribuer au paiement de la construction

L'interdiction de toute clause de paiement différé

6. Les règles particulières applicables aux marchés globaux

Le critère de la rémunération de l'exploitation ou de la maintenance liée à l'atteinte de performances fixées dans le marché

Les critères de jugement des offres : critère du coût global de l'offre, les critères relatifs aux objectifs de performance



Prérequis

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés publics



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.